

LA REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ILLIES



Au Fil d'Illies

Mars 2019

Numéro 38

SOMMAIRE

Page 2

Editorial

Par Antoine BAVIÈRE

La Société Historique d'Illies vient de recevoir un don important.

Par Martine APRELEFF

Page 3 à 5

Commentaire relatif à deux vitraux de l'église d'Illies illustrant l'arrivée de Saint Vaast à Arras.

Par Bernard CAILLET

Page 6 et 7

20 février 1790 : Élection du premier maire d'Illies.

Par Frédéric FAUCON

Page 8

Le dernier coqueleux d'Illies : Jean-Paul DUFAY

Par Martine APRELEFF

N'hésitez pas à nous contacter :

Par courrier :
Société historique d'Illies, Mairie d'Illies, rue de la Mairie,
59480 Illies

Par mail : soc.hist.illies@gmail.com ou
sur le **site internet « Au Fil d'Illies »** sur **Facebook.com** sous le mot
recherche : « Au Fil d'Illies (magazine). »
Et merci de partager !

Au Fil d'Illies

Revue de la Société historique d'Illies, imprimée en mairie
Directrice de la publication : Chantal DHENNIN
Mise en page : Isabelle DUWAT

REPRODUCTION INTERDITE
Sauf autorisation de la Revue
La Société historique d'Illies est présidée par Antoine BAVIÈRE

Siège social : Mairie d'Illies, 59480 Illies

Editorial

Voici l'éditorial du numéro 1 de notre journal.

« ...

Le mot de la présidente

Le 30 septembre 1996, a été créé officiellement la société historique d'Illies.

Nous étions un petit groupe, réuni en assemblée générale. Nous avons élu notre bureau et adopté notre règlement.

Cette société est une étape dans une évolution qui se dessine depuis quelques années : succès des manifestations municipales sur l'historique locale, regard attentif sur les vieilles photos d'école d'Illies, nostalgie sur la ruralité disparue, collection de cartes postales du village, questionnement sur le passé des hameaux, préservation de notre patrimoine : chapelles, chemins, bâtiments, blockhaus, respect du parler des anciens.

Tous les habitants d'Illies reconnaissent que notre commune a une histoire riche et intéressante à redécouvrir. Aussi, par cette société, nous invitons les bonnes volontés à se joindre à notre entreprise.

C'est que les ambitions sont vastes :

-Retrouver la vie, les coutumes, les histoires qui étaient l'environnement culturel des habitants d'Illies au début du siècle.

-Rechercher, prospecter, témoigner, vivre ensemble, former un groupe actif qui aime se rencontrer pour dire ses découvertes.

-Attirer « ceux d'Illies » et ceux qui y habitent pour un temps, participant de loin à la vie villageoise mais qui veulent accompagner un moment notre initiative : la multiplicité des regards est bienvenue.

-Elargir notre horizon sur les villages voisins afin d'affirmer notre identité et notre inscription collective dans le même « pays ».

Vous connaissez un événement local du passé ? Faites quelques lignes pour le prochain bulletin.

Vous avez des papiers, un livre N. Contactez un des membres pour le lui proposer. Ce que vous prêtez restera votre propriété et vous sera restitué.

Vous parlez patois et vous connaissez des expressions qu'on ne dit plus ? Ecrivez-les vite avant de les oublier et donnez-les nous.

Que tous ceux qui ont déjà apportés leur pierre soient ici remerciés.

Notre culture locale n'est pas un résidu de l'histoire. Elle est vivante et tire sa spécificité des pratiques quotidiennes du village, de la petite taille de notre commune et de l'identité différentielle des lieux. Illies se transforme et la société historique se veut être le témoin de ses modernités successives. Ensemble nous aboutirons.

Chantal DHENNIN »

Tout cela est toujours d'actualité.

« Rechercher - conserver - mettre en valeur - transmettre »
telles sont nos aspirations.

Ceci est un message pour vous inviter à nous rejoindre, c'est gratuit, et à nous aider à rédiger un journal de qualité par vos souvenirs et vos petits récits.

Un grand merci à Mme Louis DENIS qui nous a transmis un document daté de 1916, fort intéressant sur la vie de la population restée sur place en zone occupée.

Merci aussi à José DUPRETZ qui nous a cédé une bonne partie de la collection de la revue « AUTREFOIS » du cercle historique d'Aubers.

Antoine BAVIÈRE,
Président

**La prochaine réunion aura lieu :
début juin.**

**Si vous voulez nous rejoindre,
en savoir plus, n'hésitez pas à
prendre contact .**

**Par mail :
soc.hist.illies@gmail.com**

**ou sur notre page Facebook
« Au Fil d'Illies »**

La Société Historique d'Illies vient de recevoir un don important.

Lorsqu'un descendant de natifs d'Illies explore le grenier familial...

Il y trouve le rêve de tout historien : des documents historiques passionnants concernant l'histoire de notre village .

Ces documents nous ont été remis le 26/02 par des membres de la société historique de Herlies que nous remercions chaleureusement, et en présence de Monsieur Daniel Hayart, maire de notre village.

Nous allons maintenant pouvoir explorer ces documents (concernant par exemple notre église ou notre temple, ou encore un très ancien cadastre).

Cela fera l'objet d'articles pour de futurs journaux de la société historique ...

Martine APRELEFF

Commentaire relatif à deux vitraux de l'église d'Illies illustrant l'arrivée de Saint Vaast à Arras.

Par Bernard CAILLET

Au début du sixième siècle, la région d'Arras était passée sous la domination de Clovis.

Celui-ci demanda à Rémi, évêque de Reims qui l'avait baptisé, de nommer Vaast, comme évêque d'Arras. Clovis avait besoin de l'Eglise pour asseoir son autorité et l'Eglise bénéficierait de l'appui de Clovis pour renforcer son influence et sa mission d'évangélisation.

Le profil du nouvel évêque est rare à cette époque. Habituellement, ils étaient choisis parmi l'aristocratie. Vaast est un laïc, moine et ermite que la foi a mis en rupture avec son passé et qui doit obéissance à Rémi.

Saint Martin, vers 350, avait déjà évangélisé l'Artois où vivaient les Atrébates. Les barbares d'Attila, vers 451, avaient, sur leur passage, tout pillé et détruit les églises et lieux de culte. Vaast avait pour mission de ré-évangéliser la région.

Le vitrail qui relate l'approche de la ville par le nouvel évêque illustre la guérison d'un aveugle et d'un boiteux . (photo page 4)

La puissance de Dieu, par l'intermédiaire de Saint Vaast y est affirmée et l'autorité de l'évêque y est confortée, avant même son entrée dans la ville. Certains ont vu dans le boiteux et l'aveugle, l'image de la région handicapée et ruinée par les pillages d'Attila et la cécité religieuse qui s'y est répandue.

L'autre vitrail, raconte une histoire plus connue : l'arrivée de Vaast à Arras. (photo page 5)

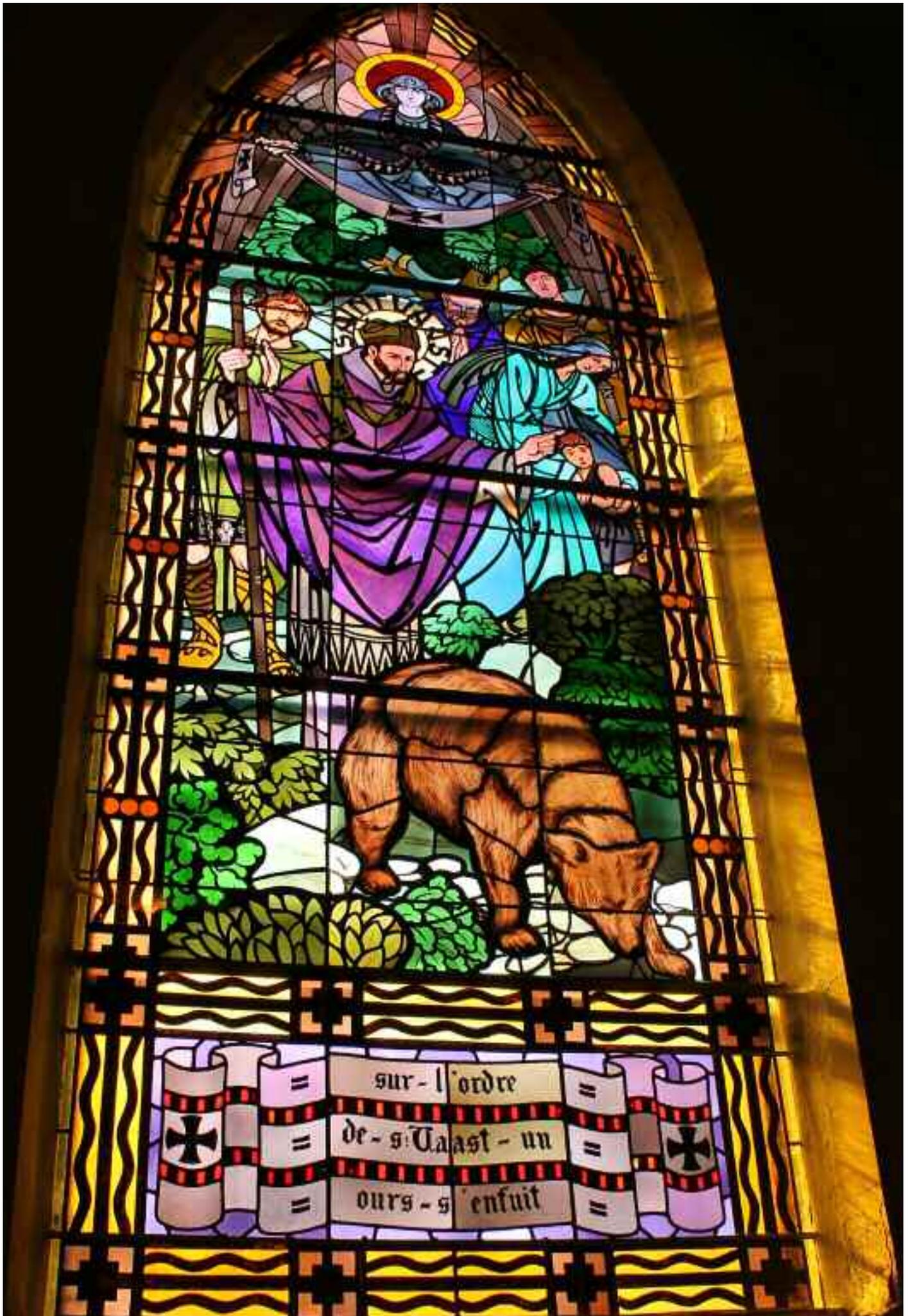
Il y découvre les ruines d'une église, envahies par les ronces et habitées d'animaux sauvages. Vaast fut attristé par la vue de ce spectacle et pria. Soudain, un ours (ou une ourse) féroce sortit des buissons et aux paroles du saint, l'ours se calma. Vaast lui ordonna de partir dans la forêt et de ne plus passer la rivière (le Crinchon) ; l'ours s'enfuit. Dans cette scène, l'ours est souvent assimilé au paganisme qui règne dans la région et que Saint Vaast est venu chasser.

Une autre version diffère : l'ours serait devenu docile et obéissant au Saint.

La statue de Saint Vaast dans l'église d'Illies, montre Saint Vaast avec l'ours à ses pieds.







20 février 1790 : Élection du premier maire d'Illies.

Par Frédéric FAUCON,
Président de Weppes en Flandre

L'année prochaine, en 2020, auront lieu les élections municipales. Cette pratique est un lointain héritage de la Révolution française qui, il y a 230 ans, en 1790, y fit procéder pour la première fois.

Rappelez-vous. Le roi de France, Louis XVI, pour faire face à la crise financière, a convoqué les Etats généraux du royaume de France pour le mois de mai 1789 à Versailles. Mais très vite, ceux-ci se transforment en assemblée nationale constituante qui entreprend de donner une nouvelle Constitution au pays, laquelle se traduira notamment par la mise en place des départements, des cantons et des communes. Mais comment ces nouvelles institutions seront-elles administrées ?

Le temps des seigneurs qui choisissaient leurs hommes pour diriger les communautés est révolu. Désormais c'est la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui fixe les règles de base. Deux articles sont fondamentaux : le premier qui rapporte que « les hommes naissent libres et égaux en droits », et surtout le troisième qui déclare solennellement : « Le principe de toute souveraineté réside dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » Cet article légitime que nul ne pourra exercer des responsabilités ou prendre des décisions sans avoir été au préalable désigné par le peuple. De là découle l'organisation d'élections. C'est ainsi qu'on élira les députés, les administrateurs des départements, des districts et des communes. On élira même les juges et les curés.

Question importante : qui aura le droit de vote ? L'Assemblée nationale a posé un certain nombre de conditions. Les premières : il faut être français, être âgé de plus de 25 ans, résider depuis au moins un an dans la commune. Les secondes : il faut aussi être un citoyen actif, c'est-à-dire vivre de ses revenus de manière à pouvoir avoir un avis libre de toute contrainte pour déterminer son choix ; sont ainsi exclus d'office les femmes, mais aussi les domestiques, agricoles ou non, qui, dans le cas d'Illies, vivent surtout dans les fermes. Enfin, troisièmes conditions : pour être électeur, il faut payer une contribution égale à la valeur de trois journées de travail et pour être élu, elle doit se monter à la valeur de dix journées.

Un nouveau monde va naître. Mais, comme le seul lieu capable de réunir la communauté assemblée est l'église, ce monde nouveau va apparaître dans un cadre ancien. Comment les choses se sont-elles passées à Illies en ce début d'année 1790 ? Il est possible de le savoir grâce au procès-verbal de l'élection du premier conseil municipal conservé aux Archives départementales du Nord, sous la référence L 585. En voici le texte :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt du mois de février, pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale du douze novembre dernier mil sept cent quatre-vingt-neuf, [il est porté] qu'il y aura une municipalité établie dans chaque ville, bourg, paroisse et communauté de la campagne.

[Conformément] aux lettres patentes du roi sur décret de ladite assemblée, des dix-huit et vingt-et-un janvier de cet an, lesquels décret et instruction sont ici joints, et en conséquence d'affiches mises et publications faites au prône de la messe paroissiale célébrée en l'église du village d'Illies le dimanche quatorze de ce mois, et au sortir de ladite messe sur le cimetière public jointement lesdits décrets et Instruction susdatés, ladite publication [annonce] la convocation des habitants dudit Illies, terre et châtellenie de Lille ainsi que de la partie Artois audit lieu, ayant droit de voter .

[Cette convocation] concerne l'élection des membres qui doivent composer la municipalité dudit Illies en l'église dudit Lieu, ou étant assemblés pour ladite convocation, après la cloche tintée à différentes reprises, et les citoyens actifs dudit Lieu à cet effet assemblés.

L'objet de ladite convocation leur a été expliqué par un citoyen nommé à ce même effet par les lieutenant et hommes de fiefs dudit Illies châtellenie, et les assoyeurs du tenement d'Artois audit lieu, en exercice, ladite assemblée de citoyens actifs a, à l'instant, nommés les trois plus avancés en âge pour dépouiller les scrutins de la nomination du secrétaire, laquelle assemblée a été présidée par le sieur Charles Debarge, chef plus âgé de la municipalité d'Artois audit lieu, ledit secrétaire à la pluralité des suffrages a été le sieur Jean Jacques Emmanuel Lorrains, prêtre vicaire de ce lieu.

Ladite assemblée [a] de suite procédé à l'élection de trois scrutateurs par liste simple pour ouvrir et dépouiller les scrutins subséquents de l'élection du maire, officiers municipaux notables et procureur de la commune. Lesquels scrutateurs ont été les personnes de Jean-Baptiste Lezie, André Charles Delebecq et Jacques François Delerue fermiers en ce lieu, lesdits sieurs président, secrétaire et scrutateurs ayant prêté le serment entre les mains de ladite assemblée de citoyens actifs de bien remplir leur fonctions en leur conscience.

Et ladite assemblée a aussi prêté le serment entre les mains dudit sieur président en conformité des décrets susdatés, qu'aussitôt la même assemblée de citoyens actifs procéda par la voie du scrutin de liste simple à l'élection d'un maire, chef de la municipalité, par laquelle élection et après l'ouverture des billets faite par les mêmes scrutateurs, la pluralité absolue des suffrages ou majorité de voix s'est réunie en faveur du sieur Jean-Baptiste Caillet, fermier demeurant en ce lieu, citoyen éligible proclamé maire à l'instant où il était présent et qu'il a accepté.

De suite et sans intervalle, la même assemblée de citoyens actifs procéda, par la voie de scrutin de liste double, à la nomination et élection de cinq officiers municipaux pour composer la municipalité dudit Lieu, où après l'ouverture des billets faite par les mêmes scrutateurs, les suffrages à

la majorité absolue des voix ont été réunis en faveur des sieurs Jean-Baptiste Lezie, Guilbert Rennuy, Alexis Duretz, André-Charles Delebecq et Jean-Jacques-Emmanuel Lorrains, citoyens éligibles, les quatre premiers fermiers et le cinquième prêtre et vicaire, demeurant audit Illies, tous présents et acceptants. [Ils] furent, à l'instant, proclamés officiers municipaux dudit Illies, et étant douze heures à midi, la séance a été levée par ledit Debarge président de ladite assemblée et remise à deux heures de relevée.

Et à cette heure, après le tintement de ladite cloche, ladite assemblée de citoyens actifs, président, scrutateurs, maire et officiers municipaux proclamés étant rendus en l'église, procéda, sans délai, à l'élection, aussi par la voie du scrutin de liste simple, de douze notables éligibles pour composer le conseil de la commune dudit Illies. Et, après l'ouverture des billets faite par les mêmes scrutateurs, les suffrages en voix se sont réunis comparativement aux autres, en faveur des sieurs Jacques-François Delerue, Antoine-François Blanquart, Charles Debarge, Pierre-François Taffin, Joseph Degrave, Jean-Baptiste Boutillier, Jacques Bailleul, Pierre Gauwin, Philippe Billaud, Charles Leroy le fils, Jean-Baptiste Bommart et Antoine-François Sarrazin, tous fermiers demeurant audit Illies, citoyens éligibles acceptant et à l'instant proclamés. Incontinent et sans délai ladite assemblée procéda aussi par la voie du scrutin de liste simple à l'élection du procureur syndic de la commune dudit Illies et, après les billets ouverts et dépouillés par les mêmes scrutateurs, il s'est vérifié que la majorité absolue des suffrages s'est réunie en faveur du sieur Ferdinand Lefebvre, fermier en ce Lieu, qu'il a accepté, et ceux tous ici après soussignés, ladite nomination de maire, officiers municipaux, notables et procureur de la Commune.

[Le tout a été fait] comme est dit ci-devant, ledit sieur président a ajourné l'assemblée de citoyens actifs à demain dimanche vingt-et-un de ce mois en l'église dudit Illies à la sortie des vespres, pour être présents à la prestation de serment des maire, officiers municipaux, notables et procureur de la Commune dudit Illies et a déclaré la séance levée ; et à l'instant l'assemblée s'est dissoute, le tout s'est retiré les jour mois et an que dessus.

Observant toutefois que le sieur Jean-Baptiste Derache, fermier de ce lieu, ayant été nommé par le scrutin pour officier municipal et ayant réuni la majorité de trente-deux voix, a ouvertement refusé de servir en cette qualité en présence de l'assemblée de citoyens actifs.

Signé à l'original Caillet, J. Lezie, G. Rennuy, Alexis Duretz, A. C. J. Delebecq, J. J. Em. Lorrains, J. F. Delerue, A. F. Blanquart, C. Debarge, Pierre-François Taffin, Joseph Degrave, Bailleul, P. Gauwin, A. F. Sarrazin, Billaud, Ch. Leroy, J. B. Bommart et F. Lefebvre.

Du dimanche vingt-et-un de ce mois de février mil sept cent quatre-vingt-dix en l'église dudit Illies au sortir des vespres y célébrées.

Par devant les citoyens actifs, habitants dudit Illies, assemblés après le tintement de la cloche en l'église dudit Illies, lesdits sieurs maire, officiers municipaux et procureur de la commune dudit lieu, présents les notables composant le

conseil, ont prêté le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de bien remplir leurs fonctions, et ont tous ici soussignés.

Signé sur l'original : Caillet, J. B. Lezie, G. Rennuy, A. Duretz, A. C. J. Delebecq, J. J. Em. Lorrains, J. F. Delerue, A. F. Blanquart, Charles Debarge, Pierre François Taffin, Joseph Degrave, J. Bailleul, J. B. J. Boutillier, Pierre Antoine Gauwin, Billaud, Bommart, A. F. Sarrazin, Charles Leroy et F. Lefebvre.»

Weppes en Flandre est la fédération des sociétés historiques, culturelles, généalogiques et touristiques des 36 communes du Pays de Weppes (et au-delà), dont elle assure depuis 1995 la promotion des activités, notamment grâce à son blog que vous pouvez consulter sur :

weppesenflandre.skyrock.com

La fédération Weppes en Flandre organise chaque année un Forum-exposition dans une des communes du Pays de Weppes. Ce Forum permet aux associations de se rencontrer, de se connaître et de monter parfois des projets communs. Il permet également aux visiteurs de découvrir la commune où se tient cette manifestation, de parler histoire locale, de discuter généalogie, de découvrir le tourisme culturel du secteur.

En 2019, nous vous donnons rendez-vous à Wavrin pour **le Forum Wavrin-2019**

le dimanche 13 octobre,

à la salle des fêtes de la commune,
autour du thème :

« Se déplacer dans le Pays de Weppes ».

(entrée gratuite, ouverture de 10 h à 18 h, buvette, inauguration en fin de matinée avec les personnalités officielles du Pays de Weppes).

Weppes en Flandre organise également, **au mois de juin, « Les rencontres culturelles d'Englos »** lesquelles se tiennent dans la superbe église du village. En collaboration avec les sociétés locales, Weppes en Flandre coordonne enfin les bistrotts histoire programmés par les acteurs de l'histoire locale des villages des Weppes..

La Société Historique d'Illies est membre de Weppes en Flandre depuis sa fondation. La possibilité, qui m'est offerte d'écrire ici dans votre journal, me donne l'opportunité de féliciter son président, son bureau et ses membres pour les actions organisées durant l'année 2018 : bistrot histoire sur le thème des vieux métiers, voyage d'été au Sénat, stand-exposition au Forum des Weppes. C'est aussi grâce à l'aide du bureau de la Société Historique d'Illies et de la mairie d'Illies que l'Assemblée Générale annuelle de Weppes en Flandre peut se tenir un lundi soir de février dans la Maison des associations ; grâce à cet accueil et à cette participation active, une large cinquantaine de présidents d'associations culturelles peut porter le projet qui nous anime tous : faire connaître et vivre notre Pays de Weppes.

Frédéric FAUCON

« Au Fil d'Illies »

Le dernier coqueleux d'Illies :

Jean-Paul DUFAY

Par Martine APRELEFF

C'est un homme passionné que nous rencontrons.

Jean-Paul DUFAY notre dernier coqueleux est fils de coqueleux...Mais qu'est-ce qu'un coqueleux ?

Le coqueleux est d'abord un éleveur. M. DUFAY élève ses animaux (20 coqs et 5 poules) après avoir sélectionné les souches les plus combattives. Les coqs utilisés pour la reproduction doivent être d'un autre sang que la poule. Il faut éviter la consanguinité. Un coq vaut entre 50 et 300€.

Dès qu'ils commencent à exprimer leur instinct combatif naturel (vers 7 mois) ils sont séparés de la volière commune afin d'éviter des combats entre eux. Ils sont isolés dans des cages individuelles. M. DUFAY adapte leur alimentation : il crée lui-même son mélange constitué de 4 casseroles de blé, 1/2 casserole de maïs cassé, 1 poignée de graines de tournesol, 1 poignée d'écailles d'huîtres broyées.

Cette race de coqs, appelée « combattants du Nord », a des couleurs de plumages différentes que l'on nomme rouge, bleue, grise, blanche (le « pentelot »). Chaque jour M. DUFAY consacre au moins 2 heures à l'entretien de ses animaux (eau propre, grains sont distribués). Lorsque les coqs sont très agressifs il faut être attentif. Un coq peut facilement blesser son éleveur. Mais un coq agressif n'est pas automatiquement un bon combattant.

Le coqueleux et les combats de coqs :

Avant de présenter un coq on l'essaye au « bouchon ». C'est-à-dire que l'ergot est protégé par un bouchon. Le but est d'évaluer la combativité et non de blesser. Les coqs peuvent être présentés au concours dès l'âge de 10 mois. Les petits pèsent 8 livres maximum (4 kg), les moyens 8 à 9 livres (4 à 4,5 kg), les mi-lourds de 9 à 10 livres (4,5 à 5 kg), les gros pèsent plus de 5 kilos. Les plus gros dépassent rarement 6 kilos; ils s'affrontent toujours dans la même catégorie. Au moment du combat on « arme » le coq d'un ergot métallique.



Les armes ont des longueurs réglementées : 48 mm pour les petits, 49 mm pour les moyens, 50 à 51 mm pour les mi-lourds, 52 mm pour les gros; l'éleveur adapte l'arme au profil du coq. Tout éleveur qui triche (sur le poids de l'animal ou la taille de l'ergot) aura 3 mois de suspension (interdiction de présenter des coqs au combat).

Les combats ont lieu dans le gallodrome : sorte de grande cage ovale de 3 x 4 m sur 1 m de hauteur. Les 2 coqs sont introduits de chaque côté. Ils sont à jeun depuis la veille. Le combat dure 6 minutes. Le gagnant est celui qui est debout à la fin du combat. Les coqs se lèvent pour taper leur adversaire; un coq qui se lève bien haut a plus de chance de gagner. Honte au coq qui refuse le combat : c'est le fuyard...

Les combats n'ont pas lieu toute l'année. On évite le froid et la chaleur. La saison des concours s'arrête en juillet.

Deux arbitres, choisis par la fédération, décident de la victoire. Durant les combats, les paris, faits de gré à gré, vont bon train. Chaque spectateur paie 3€ l'entrée puis la plupart d'entre eux parient sur l'issue des combats. L'éleveur lui a payé une mise qu'il perd si son coq perd. Le combat de coq n'entraîne pas automatiquement la mort des animaux. L'éleveur soigne la bête lorsque cela est possible. Les éleveurs de coqs agissent avant tout par passion, passion qui ne les enrichit pas....loin de là...

Illies et les coqueleux :

Si Jean-Paul DUFAY est le dernier coqueleux de notre village, il y a eu une période où les combats se déroulaient sur place. Souvent à la ducasse on organisait un combat de coqs dans la salle des œuvres (qui est aujourd'hui la salle des fêtes mais à l'époque elle appartenait à l'évêché). De nombreux cafés organisaient les combats : LA BOTTE D'OR ou le café VIENNE où habite maintenant la famille ROTTELEUR, ou encore chez PHARAÏDE. Il y a eu entre les 2 guerres une société de coqueleux à L'Aventure : « les bons buveurs de l'Aventure ». M. DUFAY se souvient de ses amis coqueleux : Eugène Descamps, Norbert Allienne, Charlot Allienne, Constantin Caullet, Gilbert Rousseau, Roger Dupont, Henri Lienart, Maxime Bourgois, François Bachelet (dont le surnom était « grochois ») ...etc...

Les combats de coqs aujourd'hui :

La loi autorise les combats de coqs dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie. Ici dans la région des combats ont lieu, par exemple à Hergnies, Hantay, Fléchin, Vieux-Condé, l'Abeele etc... De nombreux belges participent aux concours, les combats étant interdits chez eux. Dans les années 20, il y avait 15000 coqueleux dans notre région. Un siècle plus tard ils ne sont plus que 600. Si un jour vous assistez à ces combats, sachez que chaque éleveur a un pseudonyme. Les combats de coqs sont une tradition dans le Nord, ils ne sont pas prêts de disparaître.

Nous remercions M. DUFAY pour le temps qu'il a consacré à témoigner de sa passion ainsi que M. CAILLET de nous avoir présenté le dernier coqueleux d'ILLIES.

« Au Fil d'Illies »